

Délibération **2023CS81** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Renouvellement de l'accord-cadre à bons de commande concernant le Conseil architectural et la rénovation énergétique de l'habitat dans les communes du territoire du Parc et de la Réserve de biosphère

L'an deux mille vingt-trois, le **29** novembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 21 novembre 2023, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 58 votants.

- 35 membres titulaires présents,
- 5 membres suppléants présents,
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Valérie BOISGARD, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Solange FOUVET, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie PEISSON, Ghislaine PEY, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Laurent GARCIA, Michel BESTAGNO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-François DUBOIS, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Bernard LABBAYE, Michel GASQUET, Patrick VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Théo FONTAINE, Christian CHIAPPELLA, Jean AILLAUD, Jean-Pierre RICHARD, Michel NOUVEAU.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Ghislaine PINGUET à Madame Gaëlle LETTERON
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGER
Véronique MILESI à Jean-François DUBOIS
Catherine NOLLET à Monsieur Gilles LANDRIEU
Michèle MALIVEL à Madame Charlotte CARBONNEL
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean-Pierre RICHARD
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Suzanne BOUCHET à Dominique SANTONI

Messieurs

Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Alain FERETTI à Monsieur Michel BESTAGNO
Sergio ILOVAISKY à Madame Valérie PEISSON
Didier CHAMPOURLIER à Monsieur Théo FONTAINE
Richard ROUZET à Madame Charlotte CARBONNEL
Frédéric SACCO à Monsieur Christian CHIAPELLA
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Patrick MERLE à Patrick COURTECUISSÉ
Patrick MERLE à Patrick COURTECUISSÉ

Était excusée : Madame Jacqueline BOUYAC

Étaient absents :

Mesdames Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Alexandra MORETTI, Céline MOSTEIRO, Karine MASSE, Mireille SUEUR, Laurence DE LUZE, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Anne-Marie LOISON, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Catherine SERRA.

Messieurs Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Marc JAUBERT, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Richard KITAEFF, Michel PARTAGE, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Sylvain D'APUZZO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Grégory BALLIN, Antoine SCARDAMAGLIA, Kévin ROLANDO, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Roland GIRAUD, Jean-Philippe RIVET, Gilles MEGIS, Christophe MADROLLE, Nicolas HUMBERT.

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le décret d'application n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique constituant le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Considérant la nécessité de renouveler l'accord cadre concernant le Conseil architectural,

Vu la consultation lancée le 9 octobre 2023 sur le Profil acheteur du Parc, le BOAMP ainsi que le JOUE,

Considérant que la consultation a donné lieu à l'examen des offres en Commission d'appel d'offres le 17 novembre 2023, et que celle-ci a pu attribuer tous les lots,

Considérant l'analyse et l'appréciation des critères,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la décision de la Commission d'appel d'offres et de retenir les architectes suivants par lots géographiques pour une période de 3 ans pendant laquelle des bons de commandes seront émis aux titulaires de l'accord-cadre selon une périodicité de 6 mois,

Secteur géographique

Lot 1 Secteur d'Apt
Lot 2 Secteur de Bonnieux
Lot 3 Secteur de Manosque
Lot 4 Secteur de La Tour d'Aigues
Lot 5 Secteur de Lauris
Lot 6 Secteur d'Ansouis
Lot 7 Secteur de Pertuis
Lot 8 Secteur de Volx
Lot 9 Secteur de Forcalquier
Lot 10 Secteur EST Durance Verdon Agglomération

Candidat retenu

Anouk SOULA
Jean-José CARILLO
Marie GARCIN
Dominique HERBERT
Christelle JUSKIWIESKI
Virginie PINNEAUD
Matthieu LABARDIN
Loïc ARENE
Christian MENDEZ
Christian MENDEZ

- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer les accords-cadres correspondants ainsi que les bons de commande qui en découleront ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cet accord-cadre et ce pendant toute sa durée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI



Pièce-jointe : annexe

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 084-258402346-20231128-2023CS81-DE